

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 61 relatif au Rapport des comptes de l'exercice 2023



Table des matières

Remerciements à:	3
Commentaires généraux	3
Chiffres-clés à retenir	3
Partie générale: remarques essentielles et commentaires	4
1. Administration générale	9
2. Finances et Impôts	11
3. Bâtiments et urbanisme	12
4. Infrastructures et environnement	14
5. Instruction publique et cultes	15
6. Police	17
7. Sécurité sociale	18
8. Services Industriels	20
Conclusions du rapport	21
Vœu	21

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

Freuler Samuel	GDG ; premier membre
Bringolf Alain	GDG ; rapporteur
Lock Evan	GDG
Frachebourg Jérôme	GDG
Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s
Galvez Angelita	PS-Les Vert-e-s
Mawjee Rasul	PLR
Pellet Nicolas	PLR
Wegmann Isabelle	UDC

s'est réunie les 6, 16, 30 mai, 6 juin et 10 juin.

Excusé-e-s

Le 6 mai : Rasul Mawjee et Nicolas Pellet

Le 16 mai : Rasul Mawjee et Jérôme Frachebourg

Le 30 mai : Jérôme Frachebourg et Samuel Freuler

Le 6 juin : Jérôme Frachebourg et Samuel Freuler

Le 10 juin : Angelita Galvez, Jérôme Frachebourg et Samuel Freuler

Remerciements à:

Messieurs Gilles Davoine, Municipal en charge des finances, et Julien Ménoret, Boursier communal et Chef du SFINES, qui étaient présents lors de notre séance du 30 mai 2024. La COFIN a analysé en détails les comptes 2023 et a posé une cinquantaine de questions et de précisions complémentaires au Municipal des finances et au Boursier communal. Les membres de la Commission tiennent ici à les remercier de leur disponibilité, de la transparence des informations fournies à cette occasion, de la bonne collaboration avec les autres services de la commune ainsi que de l'excellente qualité du rapport des comptes 2023 et des réponses obtenues.

Commentaires généraux

Les comptes 2023 confirment la bonne santé financière de la Ville de Gland relevée lors des exercices précédents. Bien qu'en diminution après l'exceptionnel exercice 2021 suivi d'un excellent millésime 2022, l'excédent de revenus par rapport aux charges reste positif en 2023 à CHF 374'000.- (2022 : CHF 2'200'970.-). Ce résultat indique un retour à la normale des finances de la commune qui s'appuient sur des bases saines et solides.

Chiffres-clés à retenir

- La **somme du Bilan** 2023 grimpe à CHF 141'641'451.- (+5.4%) ;
- La **marge d'autofinancement**, soit le "cash-flow" représentant la marge de manœuvre pour effectuer des investissements sans augmenter son endettement, baisse légèrement à CHF 7'059'851.- (-7.8%) par rapport à l'année dernière et en-dessous de la moyenne sur 20 ans (CHF 8'086'000.-) ;
- La **dette brute** de Gland passe à CHF 92'000'000.- (+10.3%), soit 6'583.- Francs / habitant (moyenne 2023 des communes du district de Nyon : CHF 7'981.-) ;
- Les **recettes fiscales nettes**. Les recettes sont en légère hausse. Ceci s'explique essentiellement par la solidité des revenus et bénéfiques des personnes privées, lesquels ont rapporté 27.2 mio de francs à la commune en 2023, soit environ **1.6 mio de plus qu'en 2022** (+6.5%).

Notons également avec satisfaction que l'impôt sur le bénéfice des entreprises, lequel représente environ 9% des recettes fiscales nettes de Gland, rapporte CHF 351'266.- de plus que l'an passé. Enfin, les impôts des travailleurs frontaliers ont rapporté un peu plus de CHF 3 mio, soit CHF 638'106.- de plus qu'en 2022 – [cf. 2. Finances et Impôts](#).

Partie générale: remarques essentielles et commentaires

Les textes en *italiques* sont des extraits des réponses de la Municipalité aux questions écrites de la COFIN.

La COFIN a demandé des précisions sur les éléments suivants :

Intérêts moratoires sur impôts (CHF -204'200) : les arriérés et leur recouvrement étant gérés directement par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), la commune n'a que peu de prise sur ces montants. On peut cependant en déduire que les contribuables ont globalement été plus disciplinés avec davantage de paiements dans les délais. Cependant, quelques contribuables significatifs font nettement augmenter les arriérés qui au 31 décembre 2023 se chiffrent à CHF 9'893'122.- (+24.9%), certaines dettes remontant même à plus de 20 ans ! Les montants budgétés des intérêts moratoires étant basés sur la moyenne des cinq dernières années, il peut y avoir de la volatilité d'une année à l'autre. Par ailleurs, il a été procédé à une augmentation de la provision pour débiteurs douteux. Au premier abord, ceci paraît contre-intuitif par rapport à la diminution des intérêts moratoires. Cependant, ces amortissements supplémentaires sont logiques par rapport à l'augmentation de la masse fiscale glandoise.

1.2.1 Hausses des revenus par rapport au budget – Taxes de raccordement et permis de construire : ces taxes sont supérieures au budget (CHF 736'586.-) et par rapport aux comptes 2022 (CHF +1'257'431.-). Si la construction Swissquote en représente la part du lion cette année, d'autres permis de construire significatifs concernent, (...) *le projet de villas au ch. des Magnenets et ch. des Vignes, le développement du quartier de l'Etraz à la rue du Collège 4 et 6, les Retraites populaires au ch. du Communet 1, la Fondation Belle-Saison au ch. du Bochet 16, un projet privé à la Grand'Rue 52 ou encore la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud au ch. du Molard 2-4.*

1.2.2 Principales baisses des revenus par rapport au budget : les recettes des manifestations et de la saison culturelle sont nettement inférieures au budget 2023. Pour une bonne lecture des résultats, il faut garder à l'esprit que les saisons couvrent une période allant de septembre à mai/juin, soit deux demi-années comptables, ce qui brouille quelque peu la lecture annuelle des comptes, toujours en décalage avec les saisons. Cependant, la COFIN garde en tête qu'un des objectifs du service de la culture est d'augmenter la fréquentation du Théâtre de Grand-Champ et se demande si la saison en cours (2024-25) va dans le bon sens d'un point de vue financier et si la vente des abonnements connaît une reprise significative.

En 2023, (...) *on remarque* :

- *une augmentation de la fréquentation par rapport à 2022 (+2'000 spectateurs environ), y compris sur des événements offerts (afterworks qui ont affiché complets tout le long).*
- *que les BONS pour une entrée ont aussi été utilisés en plus grande quantité (nouveaux habitants, familles défavorisées) qu'en 2022, une fois toutes les restrictions covid des années 2020 à 2022 inclus dissipées.*
- *même si cela paraît étonnant parce que tout le monde pense que le covid « c'était il y a longtemps », le report des places s'est poursuivi longtemps jusqu'en 2023, diluant la reprise d'abonnements.*

- une nette diminution de la vente des abonnements chez les «abonnés âgés», bassin significatif de spectateurs : augmentation du coût de la vie ; rupture du rythme de sortie sont des explications d'après analyses internes et discussions avec les personnes concernées. Certains abonnés âgés ont renoncé à l'abonnement pour ne prendre que des billets à l'unité ET AUSSI diminué la quantité de sorties. Les familles ont largement adopté les Pass-Famille qui leur permettent davantage de sorties à moindre coûts, diminuant la prise de billets à l'unité sur cette même catégorie ; donc il y a certes une hausse de la fréquentation mais en parallèle une diminution/équivalence des recettes. L'appauvrissement de la population âgée est un fait constaté, en tous cas parmi ceux qui fréquentent les lieux culturels payants.
- en 2022 le Théâtre a aussi reçu des écoles externes à Gland pour lesquelles des représentations scolaires spéciales ont été faites, ce qui a engendré des recettes en plus par rapport à 2023, année durant laquelle ces mêmes écoles, libérées de toutes contraintes covid, ont repris un accueil dans leurs murs de ces spectacles.

La COFIN a également demandé quelles étaient les mesures d'améliorations envisagées et si le Service de la culture prévoyait certains changements de politique et d'offre culturelle afin qu'elle corresponde mieux aux attentes d'un plus large public. Voici quelques mesures déjà prises en 2024 :

- sortir le préprogramme dès le 20 avril assorti d'une vente flash moins chère valable jusqu'au 15 mai, afin de se décaler par rapport aux périodes de fortes dépenses (assurances, impôts, ...) et les annonces des mauvaises nouvelles en septembre (p. ex. augmentations loyers, électricité, assurances...)
- inciter les abonnés à utiliser au maximum l'ensemble de leurs places pour ne pas reporter trop loin la reprise de l'abonnement. Vente flash aidant, cela semble avoir porté quelques fruits.
- élargir et adapter notre stratégie de communication pour continuer à diversifier la provenance du public et augmenter les recettes ainsi que la fréquentation.
- intensifier la communication ciblée à destination des écoles hors gland et des écoles privées.

1.2.2 Principales baisses des revenus par rapport au budget (2) : la COFIN relève une erreur dans le texte du Rapport des Comptes concernant les Ventes d'eau et Taxes d'entretien réseau et d'épuration en 2023 dont les revenus sont, en réalité, **inférieurs** à 2022. Pour rappel en 2023, la consommation est de 198 litres par personne et par jour à Gland.

No de compte	Description	Type	Effectif 2023	Budget 2023	Effectif 2022	Comptes 2023 vs Budget 2023	Comptes 2023 vs Comptes 2022
460.4342.00	Taxes annuelles d'entretien du réseau d'ég	Revenus	175'982.35	190'000.00	191'033.10	- 14'017.65	- 15'050.75
460.4342.10	Taxes annuelles d'épuration	Revenus	870'684.40	936'000.00	946'588.95	- 65'315.60	- 75'904.55
810.4351.00	Ventes d'eau	Revenus	1'270'334.40	1'336'600.00	1'383'398.21	- 66'265.60	- 113'063.81
			2'317'001.15	2'462'600.00	2'521'020.26	- 145'598.85	- 204'019.11
				- 145'598.85	- 204'019.11	-5.9%	-8.1%

1.2.2 Principales baisses des revenus par rapport au budget (3) : les taxes et rétrocessions de la taxe au sac en lien avec la gestion de la déchèterie sont en baisse de CHF 63'583 par rapport aux comptes 2022 pour les raisons indiquées en page 6 - Rapport des comptes. La COFIN a demandé si une analyse complète des coûts liés à la gestion des déchets avait été menée, ainsi qu'évoqué à l'ouverture de la déchetterie en 2022. Il s'avère qu'une analyse opérationnelle et financière sommaire (non-prospective) a bien été menée. Elle montre que depuis l'ouverture de la nouvelle infrastructure de déchetterie, l'amortissement de cette dernière déstabilise l'équilibre préexistant. Or puisqu'il y a une obligation légale de financement de la gestion des déchets par les taxes liées à celle-ci, il faudra s'attendre à une hausse de la taxe forfaitaire à moyen terme. Gardons cependant en mémoire que celle-ci compte actuellement parmi les plus faibles des villes du Canton de Vaud.

1.4 Bilan condensé – Ligne 912 – CHF -1'091'978 (-4.5%) : Cette diminution s'explique-t-elle par l'échange de parcelle 90 à Montoly et à la perte de valeur du terrain à la suite de son dézonage ?

Les mouvements de la ligne 912 « Placement du patrimoine financier » sont détaillés en page 37 du rapport. La diminution est essentiellement due à l'échange de parcelle, mais pas uniquement. Il y a également quelques mouvements en relation avec les bâtiments A5.1 (rue de la Combe 17), A5.4 (rue de la Combe 5) et acquisition d'immeubles LPPPL (Grand'Rue 9). Pour précision, la cession de la parcelle n° 90 a provoqué la reconnaissance de la perte de valeur, quand bien-même celle-ci aurait dû être reconnue en 2014 déjà.

La COFIN rappelle encore qu'il n'y a plus d'amortissements effectués sur ces Actifs depuis 2014, l'amortissement du patrimoine financier n'étant pas obligatoire, en vertu du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

3 Revenus de fonctionnement par nature – rubrique 43 : La COFIN a souhaité savoir comment étaient ventilés les montants figurant sous les rubriques « Ecolage » et « Ventes et prestations de service ».

Selon le plan comptable vaudois, cela s'appelle écolage, mais cela comprend les frais de pension, typiquement les camps scolaires. Mais, au fil du temps, on y trouve d'autres éléments de facturation, tels que le Relax'Resto, la Pause Déj et le Centre aéré.

No de compte	Description	Type	Effectif 2023	Budget 2023	Effectif 2022	Comptes 2023 vs Budget 2023	Comptes 2023 vs Comptes 2022
717.4332.00	Participation des parents Relax'Resto	Revenus	262'855.60	342'600.00	-	-79'744.40	262'855.60
715.4332.00	Participation des parents Relax' Resto	Revenus			231'463.00	-	-231'463.00
714.4332.00	Participation des parents Centre aéré	Revenus	49'567.50	55'850.00	45'995.00	-6'282.50	3'572.50
713.4332.00	Participation des parents Devoirs accompagnés	Revenus	15'423.00	18'250.00	11'729.00	-2'827.00	3'694.00
712.4332.00	Participation des parents Pause Déj	Revenus	280'298.10	297'150.00	264'241.60	-16'851.90	16'056.50
710.4332.30	Participation des parents projet Aikicom	Revenus	2'100.00	6'350.00	4'652.40	-4'250.00	-2'552.40
524.4331.00	Participation des parents	Revenus	26'256.00	27'400.00	23'485.60	-1'144.00	2'770.40
519.4331.00	Participation des parents	Revenus	20'670.00	20'500.00	18'517.00	170.00	2'153.00
517.4332.00	Devoirs parrainés - Participation des parents	Revenus			2'017.70	-	-2'017.70
			657'170.20	768'100.00	602'101.30	-110'929.80	55'068.90

- 433 ECOLAGE
 - 4331 Participation à des frais de pension
 - école à la montagne
 - colonie de vacances
 - 4332 Finances d'écolage à charge des parents
 - 4339 Divers

Les frais d'écolages refacturés à d'autres communes ou association de communes sont imputés dans la nature 452 « Communes et associations de communes ».

Les ventes et prestations de services correspondent à la nature 435, dont voici le détail.

No de compte	Description	Type	Effectif 2023	Budget 2023	Effectif 2022	Comptes 2023 vs Budget 2023	Comptes 2023 vs Comptes 2022
810.4351.00	Ventes d'eau	Revenus	1'270'334.40	1'336'600.00	1'383'398.21	-66'265.60	-113'063.81
740.4359.00	Recettes fête multiculturelle	Revenus	2'552.50	2'350.00	-	202.50	2'552.50
730.4359.00	Recettes programme communal de santé	Revenus	190.00			190.00	190.00
715.4359.00	Recettes Gland ça marche	Revenus	895.18	1'100.00	625.00	-204.82	270.18
615.4359.00	Ventes & Prestations diverses	Revenus	3'575.90	7'250.00	7'308.00	-3'674.10	-3'732.10
613.4359.00	Ventes et prestations diverses	Revenus	1'404.00	1'400.00	1'819.80	4.00	-415.80
517.4359.00	Recettes Fête du Chêne	Revenus	5'740.79	5'300.00	1'714.30	440.79	4'026.49
513.4351.00	Ventes d'énergie	Revenus	5'674.65	25'000.00	-	-19'325.35	5'674.65
452.4359.00	Prestations diverses	Revenus	99.20			99.20	99.20
451.4359.00	Prestations diverses	Revenus	2'409.29	5'600.00	4'464.50	-3'190.71	-2'055.21
450.4359.00	Prestations diverses	Revenus	800.00	500.00	320.00	300.00	480.00
440.4359.00	Prestations diverses	Revenus	7'551.90	14'000.00		-6'448.10	7'551.90
440.4356.00	Replantation d'arbres sur le territoire communal	Revenus	1'600.00	5'000.00		-3'400.00	1'600.00
430.4359.00	Prestations diverses	Revenus	5'000.00	5'000.00	5'676.75	-	-676.75
415.4355.00	Vente de bois	Revenus	-	-	5'100.00	-	-5'100.00
300.4356.00	Services à des tiers	Revenus	4'950.00	3'250.00	6'500.00	1'700.00	-1'550.00
250.4359.00	Ventes et prestations diverses	Revenus	14'710.00	3'000.00	17'652.35	11'710.00	-2'942.35
180.4359.10	CFF - Ventes cartes journalières	Revenus	91'359.76	98'800.00	88'913.39	-7'440.24	2'446.37
170.4359.00	Recettes Tir de l'amitié	Revenus	1'923.70	1'000.00	1'125.50	923.70	798.20
161.4359.10	Part communale taxe de séjour	Revenus	3'721.30	3'650.00	4'139.32	71.30	-418.02
161.4359.00	Locations emplacements	Revenus	4'032.00	5'500.00	7'590.50	-1'468.00	-3'558.50
152.4356.00	Sentier historique - Refacturation Prangins	Revenus	-	3'300.00	-	-3'300.00	-
151.4359.00	Recettes buvettes	Revenus	31'739.21	32'500.00	32'439.50	-760.79	-700.29
150.4352.00	Rappels, livres abimés	Revenus	1'002.20	1'500.00	1'837.10	-497.80	-834.90
111.4359.00	Ventes et prestations diverses	Revenus	11'519.60	-	8'546.63	11'519.60	2'972.97
110.4359.00	Ventes et prestations diverses	Revenus	-	400.00	1'205.85	-400.00	-1'205.85
			1'472'785.58	1'562'000.00	1'580'376.70	-89'214.42	-107'591.12

435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE (de la commune ou des services industriels)
4351	Ventes d'eau, d'énergie et de combustible
4352	Ventes d'imprimés, de matériel pédagogique - lois, règlements, plans, livres, etc.
4353	Ventes par les magasins communaux - Services industriels, etc.
4354	Ventes d'objets mobiliers usagés et produits de récupération - papier, verre, compost et ferraille, etc.
4355	Ventes des exploitations agricoles, viticoles, sylvicoles et horticoles - vins, bois, légumes, fleurs, etc.

Bilan – Rubrique 928 – Financement spéciaux et Fonds de réserve (p. 40) : La commission des finances remarque que certains Fonds de réserve augmentent fortement chaque année (p. ex. Efficacités énergétiques, Développement durable etc..). Pourquoi n'envisage-t-on pas une baisse correspondante des taxes liées ?

Par le passé, les prélèvements dans les fonds de réserve « Efficacités énergétiques » et « Développement durable » étaient effectués en une seule fois. Désormais, les amortissements sont prélevés en priorité sur les fonds de réserve, puis dans le compte d'amortissement usuel. Avec l'introduction de MCH2, les prélèvements dans lesdits fonds de réserve seront effectués sur la durée de vie du bien (p. ex. 30 ans pour le photovoltaïque sur un bâtiment communal). Ces changements de méthode comptable donnent l'impression que les fonds de réserve augmentent fortement, mais ils sont en réalité virtuellement bien moindres. Comme évoqué lors de séances précédentes avec la Commission des finances, une baisse des taxes liées à la consommation d'électricité pourrait être envisagée à terme.

Les fonds de réserve « eau » et « égout » vont, quant à eux, fortement diminuer lorsque les amortissements de la rue de la Gare et surtout du Vieux-Bourg vont commencer. Les tarifs n'ont pas été diminués en prévision de l'amortissement de ces infrastructures.

Enfin, le fonds de réserve « épuration » a diminué ces dernières années car la taxe sur les micropolluants n'a pas été répercutée sur les consommateurs finaux et l'investissement dans la nouvelle STEP va précipiter cette diminution. Une hausse de la taxe relative à l'épuration est inévitable à moyen terme.

Pour clore le chapitre des questions et commentaires de la partie générale de ce rapport, la COFIN a souhaité recevoir des explications pourquoi la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC), dont notre commune est propriétaire à hauteur de 38% du capital, n'avait pas versé de dividendes en 2023. L'occasion d'évoquer également certains couacs de ces derniers mois concernant les devis et la facturation de l'éclairage à En Bord, ou plus récemment aux Collège des Perrerets.

Lors de nos discussions, il apparaît que la SEIC n'a pas versé de dividendes en 2023 car l'entreprise souhaitait conserver une proportion de fonds propres suffisante au Bilan, afin de respecter les ratios de crédit au sein des établissements bancaires et préserver leur capacité à emprunter. Pour rappel, la majeure partie du capital de la société anonyme est détenue par les six communes qu'elle dessert, à savoir Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Vich et Coinsins. A l'avenir, on pourrait envisager que Gland, en tant que commune ayant les capacités financières les plus étendues au sein du pool communal, s'engage à cautionner certains emprunts de la SA.

La commission a fait part à la Municipalité du sentiment d'une baisse de la qualité des services fournis par la SEIC. La COFIN espère que les prochains remaniements à la Direction de la SA prévus ces prochains mois, permettront à l'entreprise de composer avec un marché de l'énergie très fluctuant et fortement impacté par les nombreux évènements géopolitiques récents, tout en restaurant son crédit auprès de nombre de ses clients.

1. Administration générale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	9'769'824.08	863'165.52	-8'906'658.56
Budget 2023	11'008'650.00	1'047'200.00	-9'961'450.00
Comptes 2023	10'483'112.27	901'889.29	-9'581'222.98
<i>Évolution 2022-23</i>	<i>7.30%</i>	<i>4.49%</i>	<i>7.57%</i>

Les charges de ce dicastère ont augmenté d'environ 7% (contre 9% l'exercice précédent) tandis que les revenus ont augmenté de plus de 4% (contre plus de 16% l'exercice précédent). La différence, au niveau des revenus attendus, est principalement due aux résultats issus des affaires culturelles qui affichent une baisse d'environ 33%, soit un peu moins de CHF 200'000.- par rapport à ce qui avait été porté au budget, et une baisse de plus de 12%, soit environ CHF 55'000.- par rapport à l'exercice précédent. Malgré une légère augmentation de la fréquentation (environ 2'000 personnes supplémentaires) les rentrées restent en dessous des attentes, en raison des décalages entre l'utilisation des billets et leur vente, ainsi que des effets de reports en cascade dus à l'impact de la pandémie sur le déroulement des saisons culturelles. Cette baisse importante de revenus est en partie compensée par les bons résultats provenant des groupes de comptes 110 – *Secrétariat du Service de la population* et 111 – *Secrétariat Municipal*, des rentrées concernant les remboursements de traitements et de charges sociales en sont à l'origine. Il est à noter l'excellente maîtrise des charges concernant ce dicastère, puisque celles-ci se chiffrent à un montant inférieur de plus de 4.5% par rapport à ce qui avait été prévu au budget.

Cependant, la COFIN a demandé quelques précisions supplémentaires à la Municipalité concernant quelques comptes.

101.3001.00 - Traitements et vacances (Municipalité)

Quelle raison a été prise en compte pour arrêter un budget à 588'000.- alors que la valeur finale se trouve très proche des chiffres de 2022 ? Y-a-t-il eu un imprévu pour expliquer cette différence de plus de CHF 42'000.- par rapport au budget ?

Les vacances de la Municipalité dépendent du volume et de la complexité des projets à suivre. En 2023, deux municipaux ont remplacé leurs chefs de service dont les postes sont restés vacants pendant une longue période (SM et SPOP). Le budget 2024 a été adapté à la hausse (augmentation de CHF 588'000.- à CHF 613'000.-). Une adaptation du budget 2025 sera évaluée dans le courant de l'été.

110.4361.00 – Remboursements de traitements et charges sociales (Administration)

Serait-il possible d'avoir plus de précisions sur ce montant et des raisons de ces remboursements ?

Il s'agit des indemnités d'assurances lors d'absence pour cause de maladie de longue durée, accidents, armée, protection civile et maternité. Ces indemnités ont été budgétées centralement dans le compte 220.4361.00, mais imputées dans les secteurs comptables relatifs aux personnes concernées, lors de l'encaissement.

151.4523.00 - Régie théâtre / Participation de tiers

Pour quelles raisons les rentrées concernant ce poste sont-elles autant en dessous des attentes (budget CHF 20'000.-) et du résultat de l'année précédente ?

Il y a eu peu de facturation de prestations supplémentaires en 2023 : un grand nombre d'événements étaient soit organisés par la Ville, soit soutenus par la Ville qui a offert les prestations, en comparaison avec 2022. Les autres locations – à caractère privé - ont souvent été plus légères en termes de prestations, rentrant ainsi dans les forfaits de location en vigueur.

152.3102.10 - Sentier historiques – charges (Activités culturelles)

Pour quelle raison les CHF 10'000.- prévus au budget n'ont-ils pas été consommés ? Est-ce que des projets ont dû être ajournés ?

Ce montant permet de financer à la fois des projets d'animations ou de documentation sur le Sentier historique, comme de financer l'entretien de la signalétique et/ou du site internet. Aucune réparation n'a été nécessaire en 2023 et le projet de visite guidées du sentier a été reportée à 2024 (futur programme de l'Eté en ville).

180.3657.00 - TUG – Exploitation (Transports publics)

Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur la différence importante avec les chiffres de l'année précédente et également avec le montant qui avait été porté au budget ?

Le différentiel est dû à un report d'un différentiel entre le versement de l'acompte de la commune courant 2021 et les frais effectifs issus du décompte 2021. Ce différentiel a été déduit des acomptes en 2022. Lors du décompte 2022 un différentiel, cette fois-ci négatif, est observé et est compensé en 2023, ce qui explique des comptes particulièrement faibles en 2022 et particulièrement élevées en 2023.

En l'espèce, les frais d'exploitation en 2021 étaient inférieurs d'environ CHF 90'000.- par rapport à 2022 et 2023. Les recettes d'exploitation étaient plus élevées de CHF 20'000.- en 2022 par rapport à 2023.

2. Finances et Impôts

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	17 548 870,00	59 057 676,00	41 508 806,00
Budget 2023	19 070 950,00	60 431 750,00	41 360 800,00
Comptes 2023	20 083 414,00	62 878 968,00	42 795 554,00
<i>Évolution 2022-23</i>	14,44%	6,47%	3,10%

Les revenus des impôts ont augmenté de CHF 3'342'266.- par rapport aux comptes 2022 et de CHF 2'006'901.- par rapport au budget. Ces augmentations viennent principalement des recettes fiscales supplémentaire sur les revenus et fortune des personnes physiques pour CHF 2'022'815.-, les impôts sur les travailleurs frontaliers de CHF 638'106.- et des bénéfices et capital sur le personnes morales CHF 351'266.-, sur les droits de mutation et gain immobilier de CHF 355'607.-. Les autres revenus sont principalement les rétrocessions de la péréquation nous qui fait bénéficier d'un supplément de revenu de CHF 380'000.- environ.

La somme des montants des investissements en titres et papiers valeur a augmenté de CHF 250'000.- (2022) à CHF 400'000.- en 2023 correspondent aux prêts octroyés à l'Association Le Colibri ainsi qu'à la Fondation La Ruche en 2023. Ils seront réduits au fur et à mesure que les remboursements auront été effectué par ces entités.

La compensation fédérale RFFA est calculée en fonction de recettes d'impôts des personnes morales de chaque commune et donc reste très volatile par nature.

Au niveau des charges, comme précisé à plusieurs reprises dans le préavis, l'amortissements du patrimoine financier de CHF 1'024'000.- correspond bien à la compensation de la valeur du terrain relatif à l'échange de la parcelle n° 90 de Gland pour l'APEC. Les autres charges représentent principalement :

- l'augmentation pour charge de personnel de CHF 122'272.-
- des défalcatons pour débiteurs de CHF 165'319.-
- du coût des emprunts de CHF 332'981.- et
- de la péréquation pour CHF 871'678.-.

3. Bâtiments et urbanisme

Bâtiments et urbanisme	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	6'175'583.00	4'725'415.00	-1'450'168.00
Budget 2023	3'856'800.00	2'351'550.00	-1'505'250.00
Comptes 2023	3'654'237.00	2'584'448.00	-1'069'789.00
Évolution 2022-23	-40.83%	-45.31%	-26.23%

Tant les charges que les revenus des comptes 2023 de ce dicastère présentent des variations conséquentes par rapport aux comptes 2022. En effet les charges ont diminué de CHF 2'521'346.- (-40,83%) alors que les revenus ont enregistré une baisse de CHF 2'140'967.- (-45,31%).

Les importantes différences susmentionnées s'expliquent principalement par des mouvements comptables enregistrés en 2022 qui ne se sont pas reproduits en 2023 :

- charge d'amortissement dans les comptes 2022 de CHF 2'282'466.- sur le compte *Amortissements du patrimoine financier (compte 357.3303.00)* prélevée sur le compte *Prélèvement au fonds de réserve « Equipement Communautaire » (compte 357.4818.00)*. Ce prélèvement avait été autorisé par le Conseil communal dans le cadre de l'adoption du préavis n° 63/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz.
- encaissement dans les comptes 2022 d'un montant de CHF 524'485.- sur le compte *Taxe « Equipement Communautaire » (compte 350.4341.10)* réparti sur les comptes *Attribution au fonds de réserve « Equipement Communautaire » (compte 350.3818.00)* pour CHF 498'260.75 et *Rétro Etat VD Taxe pour équipement communautaire (compte 350.3191.00)* pour CHF 26'224.25.

A noter que selon les informations fournies par la Municipalité à la COFIN, il reste *(..) une taxe à percevoir pour le quartier de la Combaz. Elle concerne la parcelle CFF (no 442) actuellement occupée comme dépôt par l'entreprise Perrin. Le montant à percevoir est de CHF 75'000.-. Toutefois, et à ce jour il n'y a aucun projet connu annoncé. A relever qu'il reste également la taxe pour le secteur A8 (parcelle 12) à percevoir (CHF 552'024.-).*

Pour ce qui est de la comparaison budget à comptes, aussi bien les charges que les revenus des comptes 2023 de ce dicastère sont globalement en ligne avec le budget 2023. Les charges sont inférieures au budget de CHF 202'563.- (-5.25%) et les revenus 2023 sont supérieurs au budget 2023 de CHF 232'898.- (+9,90%), ce qui est la preuve d'un budget globalement bien maîtrisé.

Les comptes 2023 n'amènent pas de remarques supplémentaires mis à part les comptes mentionnés ci-dessous.

300.3011.00 - Traitements

Les charges liées aux traitements se montent à CHF 860'314.75 alors qu'elles avaient été budgétées à CHF 957'150.00, soit une différence de CHF 96'835.25. La Municipalité a fourni les explications suivantes à ce propos : *Le poste d'architecte budgété dès le 1er avril 2023 n'a été occupé qu'à partir du 1er décembre 2023 et le poste de technicien en bâtiment laissé vacant dès le 1er août 2023 n'a été occupé qu'à partir du 1er décembre 2023 également. Ces deux retards de prise de poste expliquent la différence.*

Comptes 350.3122.00 - Achats de gaz, 350.3123.00 - Achats d'électricité et 350.3124.00

Le total des achats pour ces 3 comptes se monte à CHF 219'885.- alors que ces achats avaient été budgétés à CHF 301'150.00. Les achats d'électricité plus particulièrement, se situent en dessous des prévisions budgétaires (CHF 116'742.95 vs CHF 179'800.00). La Municipalité explique ces différences comme suit : *Les lignes concernées ont été complétées en fonction des hausses des tarifs d'énergie observés lors de la rédaction du budget. Pour l'électricité, la mise en place de mesures d'économies dans le cadre de la situation énergétique, la hausse moins*

importante que prévue ainsi que l'autoconsommation du bâtiment administratif expliquent ces résultats. La différence pour les achats de gaz et de mazout s'explique en partie par les mesures d'économies, ainsi que par l'hiver 2022-2023, le plus doux depuis le début des mesures. Cela a vraisemblablement compensé la hausse prévue en lien avec l'augmentation des tarifs.

352.3803.00 - Attribution au fonds de réserve immeuble s/Vignes

La COFIN a demandé à la Municipalité pourquoi aucune attribution au fonds de réserve « Immeuble s/Vignes » n'a été faite en 2023 alors qu'une attribution de CHF 10'350.00 était prévue au budget. La raison en est la suivante : *Le fonds de réserve est alimenté selon instructions de la Direction du logement (DIL) de l'Etat de Vaud. Un des paramètres clés pour la constitution d'un fonds est le différentiel entre le taux d'intérêts réels et un taux d'intérêt théorique considéré comme normal. En période de taux bas, le fonds a été alimenté. En 2023, il y a eu un prélèvement en raison de la hausse des taux d'intérêts (CHF 3'185.-, compte 352.4803.00).*

Comptes 356.3141.00 - Charges et entretien Av. Mont-Blanc 27-29, 356.3186.00 - Assurances immeubles Av. Mont-Blanc 27-29 et 356.3909.00 - Imputations – Intérêts Immeubles Av. Mont-Blanc 27-29

Le montant des charges relatives aux bâtiments du WWF est nettement supérieur à celui initialement budgété (CHF 148'448.69 vs CHF 64'950.00). La Municipalité a confirmé à la COFIN que cette différence de CHF 83'498.69 s'expliquait par la prolongation du bail de l'EVAM : *Oui, lors de l'acquisition de la parcelle 563 de Gland (Av. Mont-Blanc 27-29), l'affectation prévue était mixte patrimoine administratif et patrimoine financier. Or, dès lors que la totalité des surfaces étaient louées à des tiers, les charges ont été imputées dans la section 356 dédiée aux immeubles sis Av. Mont-Blanc pour la partie louée concernant le patrimoine financier.*

4. Infrastructures et environnement

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	7 525 673,32	4 332 612,38	-3 193 060,94
Budget 2023	8 821 350,00	5 113 150,00	-3 708 200,00
Comptes 2023	8 682 006,51	5 333 890,29	-3 348 116,22
Évolution 2022-23	15,37%	23,11%	4,86%

En ce qui concerne le dicastère Infrastructures et environnement, les charges sont en augmentation par rapport aux comptes 2022, mais inférieures de CHF 139'344.- comparé au budget 2023.

Cette augmentation de 15.37% s'explique par le compte 46 – Réseau d'égouts -épuration. Ces montants dépendent de la consommation d'eau par les habitants qui s'est révélée en diminution l'année dernière.

Pour les revenus, on note un écart supérieur de CHF 1'001'278.- par rapport aux comptes 2022, dû en partie au compte 460.4341.00 - Taxes de raccordement au réseau d'égouts. Parmi d'autres nouveaux projets, le plus important reste l'extension de l'entreprise Swissquote.

440.3145.00 - Aménagements de parcs, jardins et plantations

Nous pouvons constater une augmentation de charges de CHF 14'898.- en 2023, par rapport aux comptes 2022. Pour information, nous avons eu une hausse de CHF 37'416.- en 2022 par rapport aux comptes 2021.

Cet écart est dû au fait qu'en 2021, à la suite de l'abandon d'un projet pour la non-obtention des accords des partenaires, le montant prévu dans le budget n'a pas été dépensé en totalité. Dès lors, les dépenses 2022 ne sont pas supérieures à 2021. Le budget 2023 prévoyait une hausse de CHF 13'000.- par rapport au budget 2022, justifiée par une estimation de besoins d'achats courants plus conséquents (plantes, mobilier, etc.).

450.3526.00 - Taxes éliminations ordures

Augmentation des charges de CHF 49'403.- pour 2023 par rapport au comptes 2022

Auparavant, nous avons pu constater une augmentation de +47'878.- CHF en 2022 par rapport aux comptes 2021. La hausse des charges pour 2022 provenait d'une augmentation dans l'élimination des déchets organiques de +30%. Pour 2023 nous avons une nouvelle hausse supplémentaire de 5%. Ces deux augmentations proviennent de la mauvaise qualité de tri (plastique dans les déchets verts) pour laquelle les repreneurs ont répercuté leurs hausses de charges.

En plus, étant donné que le compost a été supprimé à la déchèterie, ceci génère des frais d'évacuation supplémentaires pour des quantités déjà comptabilisées dans les tonnages, mais pas du point de vue financier.

451.3011.10 - Traitement des auxiliaires- CHF 9'002.-

Ces dépenses sont liées à la rémunération de l'auxiliaire concierge pour le nettoyage des bureaux de la déchetterie. Au budget 2023, ce montant était initialement intégré dans le compte 350.3011.10. Le solde du compte 350.3011.10 Traitements des concierges auxiliaires est inférieur au budget de CHF 16'201.- ainsi le budget est respecté.

451.3909.00 - Imputations-Intérêts Déchèterie

Comptes 2022 - CHF 7'600.- ; Comptes 2023 - CHF 51'950.-

A ce sujet, la Municipalité nous informe que : « Les intérêts passifs sont ventilés dans les secteurs en fonction de la valeur nette comptable moyenne au 1^{er} janvier et 31 décembre de l'exercice. La forte augmentation est due à l'augmentation de la valeur nette comptable de la nouvelle infrastructure de déchetterie, dont beaucoup de factures ont été payées en 2023. »

5. Instruction publique et cultes

Instruct. publ. et cultes	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	6 292 771,53	586 912,90	-5 705 858,63
Budget 2023	7 348 300,00	642 100,00	-6 706 200,00
Comptes 2023	6 915 223,83	604 070,59	-6 311 153,24
Évolution 2022-23	9,89%	2,92%	10,61%

On constate une augmentation des charges de CHF 622'452.- par rapport à 2022 mais elles sont inférieures de CHF 433'076.- au montant budgété. Les revenus sont en légère hausse de CHF 17'158.- comparés aux comptes 2022, mais moins élevés de CHF 38'029.- que prévus dans le budget.

Cet accroissement des dépenses provient entre autres de l'achat d'électricité + CHF 206'205.- (79%), du chauffage à distance + CHF 84'783.- (19,1%), des amortissements des établissements scolaires (Perrerets, Mauverney et Tuillières) + CHF 74'618.- (5,6%), des intérêts des emprunts + CHF 50'900 (30,2%).

513.3123.00 Achats d'électricité

Comptes 2022 : CHF 77'919.30 / Comptes 2023 : CHF 259'156.28

Mis à part la hausse du prix de l'électricité, la Cofin a demandé un supplément d'information quant à l'augmentation de CHF 181'236.98 par rapport à 2022 :

Une erreur de câblage dans le bâtiment des Perrerets a mené à une sous-évaluation de la consommation ces trois dernières années. Une provision de CHF 100'000.-, basée sur les estimations de la SEIC, a donc été constituée sur l'exercice 2023 afin de s'acquitter de la différence. Cette provision explique ce montant très haut.

En parallèle, concernant les comptes 2022, il est à noter que la facturation correspondait au bilan de l'achat de l'électricité après déduction de la revente du surplus de la production solaire. En 2022, l'importante production a permis de bénéficier du prix du marché, diminuant de près CHF 40'000.- le bilan total.

Depuis 2023, la vente d'énergie est comptabilisée sur le compte 513.4351.00.

513.3189.00 Conciergerie par entreprises extérieures

Comptes 2022 : 12'189.25 / Comptes 2023 : CHF 19'536.80

Ces dépenses concernent le nettoyage extérieur des vitres des bâtiments des Perrerets (nouveaux blocs C et D inclus) et Tuillières. Ces travaux sont effectués pendant les vacances d'été par des alpinistes.

526.33.13.00 Amortissements matériel, mobilier, machines, véhicules

Budget 2023 : CHF 86'600.- / Comptes 2023 : CHF 104'707.30

Ces amortissements concernent les Préavis N° 57/2019 et N° 80/2020, relatifs à des demandes de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires ainsi que le Préavis N° 71/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types «Portakabin» au collège de Grand-Champ.

530.4512.00 Part. Canton frais liés scolarisation des enfants requérants

Budget 2023 : CHF 59'500.- / Comptes 2023 : CHF 0.-

Le bénéficiaire de la participation cantonale est bien la commune de scolarisation et non pas la commune de domicile comme mentionné en page 6 du rapport des comptes. De plus, cette estimation a été très optimiste étant donné que ce sont des enfants domiciliés à Gland qui sont majoritairement enclassés à Nyon.

580.3141.00 Entretien des bâtiments

Comptes 2022 : CHF 9'950.15 / Comptes 2023 : CHF 24'481.10

Cette augmentation de CHF 14'530.95 correspond à des travaux qui ont dû être exécutés en novembre et décembre 2023, donc pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2023 ni lors de l'établissement du budget complémentaire en mai 2023, à savoir :

- deux interventions au niveau de l'orgue CHF 8'400.60 ;
- réparations de luminaires CHF 2'385.25 ;
- travaux de plomberie sur les installations sanitaires de la salle de paroisse CHF 1'899.15.

6. Police

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	4 166 079.24	695 654.95	-3 470 424.29
Budget 2023	4 570 050.00	658 250.00	-3 911 800.00
Comptes 2023	4 565 907.54	675 490.66	-3 890 416.88
<i>Évolution 2022-23</i>	<i>9.60%</i>	<i>-2.90%</i>	<i>12.10%</i>

Le résultat des comptes 2023 par rapport aux comptes 2022 montre une augmentation des charges et une légère baisse des revenus. Dans le détail :

- Augmentation de la facture policière (+ CHF 60'6694.-)
- Augmentation des traitements du GSP (+ CHF 172'723.-)
- Participation au SDIS (+ CHF 54'686.-)
- Frais de surveillance des chantiers (+CHF 46'623.-)
- Baisse des revenus liés au amendes (-CHF 95'606.-)

Les postes SDIS et facture policière sont des données externes à la gestion des finances. La diminution des amendes est due à la présence d'un collaborateur dédié en 2022 à la gestion du stationnement avec en plus un outil de gestion plus efficace. En 2023, l'effectif n'étant pas au complet, il a fallu prioriser d'autres tâches.

La surveillance des chantiers apparaît au compte 615.3185.10 ; c'est une exigence nouvelle qui a été externalisée, personne en interne n'ayant les compétences pour la réaliser. Il n'est pour le moment pas prévu d'internaliser cette mission.

Le compte 613.3189.00 Prestations mandataires externes dans le cadre de la prévention et surveillance montre une diminution de CHF 24'096.80 par rapport aux comptes 2022. Il s'agit de certaines prestations habituellement facturées par le SIR qui ont été prises en charge par le GSP ou qui n'ont pas eu lieu d'être. D'autres éléments apparaissent dans ce compte comme la participation à la vidéo-surveillance CFF à la gare.

L'effectif étant au complet depuis le début 2024, le fonctionnement du groupe GSP devrait revenir à la normale.

7. Sécurité sociale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	18'869'319.26	2'173'377.66	16'695'941.60
Budget 2023	20'432'000.00	1'001'550.00	19'430'450.00
Comptes 2023	20'177'877.09	1'794'965.42	18'382'911.67
Évolution 2022-23	6.93%	-17.41%	10.10%

Situation générale du service.

Le résultat global est conforme au budget. Les charges sont légèrement inférieures (CHF – 294'122.91) de même que les recettes (CHF – 98'407.72). Il est à noter que les parents d'élèves ont à eux seuls participés à environ 30% des revenus totaux (CHF 595'000.-)

Le chapitre a été étudié poste par poste et il en ressort les conclusions suivantes.

710 – Accueil de l'enfance

Les comptes sont conformes au budget sauf la participation des parents au projet Aïkicom ainsi que le revenu du soutien préscolaire des élèves allophones.

711 – RAT

La commission s'est interrogée sur les frais de pension accueil collectif parascolaire et les frais de pension hors réseau.

711.3655.10 Frais de pension accueil collectif parascolaire - Il y a un écart significatif de CHF 146'000.- par rapport au budget. L'explication vient du fait que les budgets sont établis en juillet de l'année précédente et donc il est difficile de prévoir les charges précisément.

711.3655.40 Frais de pension hors réseau- Le RAT n'a pas d'influence sur ces montants. Il s'agit de frais facturés par les autres réseaux pour des enfants qui sont placés hors périmètre du RAT comme des parents qui change d'adresse en cours d'année. (Divorce, séparation, garde partagées). Donc il est très difficile, voire impossible de budgéter ce montant. Il est repris le montant de l'année précédente au 31 juillet.

712 Pause Dej' - 712.3665.10 & 712.4332.00 Achats repas Pause Dej' et Participations des parents Pause Dej'
Il y a une augmentation des achats des repas de CHF 40'000.- alors que dans le budget, la participation des parents a diminué. La réponse de la municipalité est la suivante : *En effet, la hausse d'environ CHF 40'000.- s'explique par la hausse cumulée du taux de fréquentation et du coût d'achat unitaire des repas en conséquence de l'inflation entre autres. La participation des parents a logiquement augmenté elle aussi entre 2022 (CHF 264'242.-) et 2023 (CHF 280'278.-) proportionnellement à la fréquentation.*

713 Devois accompagnés

L'écart d'environ CHF 22'000.- entre le budget et les comptes provient du fait que le poste accordé n'a pas été pourvu. Il est à relever une baisse de la participation des parents qui s'explique par un nombre moins important de prestations que prévu, mais il y a tout de même une augmentation par rapport aux comptes 2022.

715 Jeunesse

Les comptes sont équilibrés et conformes au budget. La baisse des revenus provient du fait que les achats de repas du Relax'Resto figurent maintenant dans les comptes 717. Concernant la manifestation « Gland ça marche », la question c'est posé de savoir pourquoi elle figurait dans ces comptes. Là encore la municipalité apporte une explication claire : *La manifestation « Gland ça marche » est issue d'une initiative du Conseil d'établissement, raison pour laquelle elle a historiquement été organisée par le SEJ dans la mesure où elle cible avant tout les familles de Gland avec pour objectif de leur faire découvrir ou redécouvrir la « face cachée » de leur ville à travers un rallye pédestre. L'accueil des nouveaux habitants (qui s'est par la suite greffé à « Gland ça Marche ») est quant à lui organisé par le SPOP. Les deux évènements sont à présents organisés le même jour mais sur des créneaux horaires différents afin d'inviter les nouveaux habitants à participer au rallye pédestre également.*

716 Aide sociale communale

L'augmentation d'environ CHF 50'000.- par rapport aux comptes 2022 est dû à l'engagement de nouveaux collaborateurs, mais tout ceux prévus n'ont pas été embauchés ce qui explique la différence par rapport au budget. Les reste des comptes ne requiert pas de commentaire supplémentaire.

717 Relax'Resto

Ce nouveau groupe de comptes reprend le fonctionnement du Relax'Resto et donc ne peut être comparé aux comptes 2022.

Comptes 7173665.10 & 717.4332.00 - Achat de repas et participation des parents

La participation des parents est plus élevée de CHF 40'000.-. Ceci se justifie car la participation des parents comprend l'achat de repas et les frais d'encadrement. Si le budget a été surévalué, c'est à cause d'une fréquentation surestimée et au fait que les enfants consomment des sandwiches et pizzas moins onéreux que le menus proposés.

760 Logement - 760.4249.00

Le résultat annuel est d'environ CHF -15'000.- par rapport au compte 2022. L'explication est que malgré une hausse des demandes l'acceptation des dossiers a diminué. Les raisons de cette baisse sont dues à des motifs divers et variés (changement de situation, déménagement etc...)

770 Seniors

La grande différence entre le compte 2022 et 2023 (CHF 61'100.-) vient surtout du projet « Vieillir chez soi » et de l'augmentation du montant alloué à VIVAG qui passe de CHF 16'500.- en 2022 à 31'000.- en 2023.

En conclusion, le résultat des comptes de charges est inférieur au budget mais présente une augmentation de CHF 1'308'557.- soit +6.5%. La baisse de revenu ne compense pas cette hausse puisque la diminution de CHF 378'411.- est essentiellement imputable à la Prévoyance sociale.

Pour le reste, les comptes sont stables et conformes à l'augmentation de la population et de la situation socio-économique.

8. Services Industriels

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2022	3'442'513,47	3'556'789,17	114'275,70
Budget 2023	3'317'950,00	3'440'500,00	122'550,00
Comptes 2023	3'268'825,09	3'430'715,54	161'890,45
Évolution 2022-23	-5,05%	-3,54%	41,67%

L'analyse des comptes 2023 des Services Industriels, montre une progression des revenus plus marquée que les charges par rapport à 2023.

810.3121.00 – Achats d'eau

La commission a souhaité connaître les raisons de la nette augmentation d'achats d'eau par rapport au compte 2022.

En 2023, la consommation globale de l'eau est en baisse par rapport à 2022 d'environ 40'000m³. Néanmoins, l'augmentation des coûts d'achat d'eau provient d'une consommation d'eau du lac fournie par la SAPAN de manière accrue, la plus forte de cette législature.

Ceci est principalement dû à la période de manque d'eau lors des fortes chaleurs estivales et renforcée par la mise à l'arrêt de la station du Montant lors d'une phase des travaux de rénovation (préavis n°36/2023).

822.3329.00 – Autres amortissements du patrimoine administratif

CHF 136'400.- ont été budgétés, or rien n'apparaît dans les comptes. L'explication tient au fait que :

Le montant imputé au compte 822.3329.00 a été calculé en fonction du montant maximal d'amortissement autorisé selon le préavis n°89/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale. Ce compte était prévu pour un prélèvement sur le fonds de réserve efficacité énergétique pour le préavis n°89/2020. La mise en fonction ayant finalement été effectuée en février 2023, et non en 2022 comme espéré lors de l'élaboration du budget, le prélèvement aura lieu en 2024, soit l'année qui suit la mise en service de l'installation. Le secteur 822 devant être équilibré, le solde a justement été imputé sur le compte 822.3818.00.

La COFIN rappelle que ce montant n'est pas utilisé pour les affecter à d'autres comptes tels que le 822.3818.00 ou le 810.3811.00, car :

Il est interdit d'alimenter le fonds de réserve « eau » via le compte 810.3811.00, car l'argent provenant des taxes sur l'électricité pour les efficacités énergétiques ne peut être utilisé à d'autres fins que celles décrites dans le règlement ad hoc.

Conclusions du rapport

Ainsi, grâce à de solides rentrées fiscales, les comptes 2023 sont dans le vert, ce dont nous nous réjouissons.

De nombreux projets d'importance vont être présentés d'ici la fin de la législature, lesquels nécessiteront de faire recours à des emprunts, car dépassant significativement les capacités générées par la marge d'autofinancement de notre commune.

Bien entendu, Gland possède encore de la latitude par rapport à son plafond d'endettement, mais la longue période d'insouciance générée par l'endettement à coût zéro est maintenant derrière nous. La Municipalité ainsi que le Conseil, devront faire preuve de réalisme et d'un certain pragmatisme si nous voulons éviter de douloureuses décisions d'arbitrages ces prochaines années. Bien entendu, la COFIN reste particulièrement attentive sur ce point lors du dépôt des futurs préavis.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

Vœu

Dans le cadre des [questions avec la SEIC](#) soulevées par ce rapport, la COFIN suggère respectueusement à ses estimés collègues de la COGES, de se pencher sur le rôle et les actions menées par les représentants de la commune au sein des différents Conseils d'administration auxquels ils participent et de s'assurer qu'ils agissent en rapport aux intérêts de la commune.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler ; premier membre	Alain Bringolf ; rapporteur
Evan Lock	Jérôme Frachebourg
Angelita Galvez	Iulica Gorgoni
Rasul Mawjee	Nicolas Pellet
Isabelle Wegmann	